

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 13 octobre 2025

Dossier N° 62

Délibération n°: DEL-2025-269

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Exercice 2025 - Décision modificative n°2

Rapporteur : Benoît COCHET

L'an deux mille vingt-cinq le lundi treize octobre à 18 heures 10, le conseil de communauté, convoqué le 7 octobre 2025, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT (jusqu'à la DEL-2025-212), M. Franck POQUIN, Mme Constance NEBBULA, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, M. Sébastien BODUSSEAU, M. William BOUCHER, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Christelle CAILLEUX (jusqu'à la DEL-2025-246), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Patrick CHARTIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Marina CHUPIN, M. Benoît COCHET, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (jusqu'à la DEL-2025-246), M. Vincent FEVRIER, M. Jérôme FOYER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, Mme Corinne GROSSET, M. Anthony GUIDAULT (jusqu'à la DEL-2025-225), M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, Mme Marielle HAMARD, M. Maxence HENRY (jusqu'à la DEL-2025-267), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Grégoire LAINÉ (jusqu'à la DEL-2025-222), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Monique LEROY, Mme Nacira MEGHERBI, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Patrice NUNEZ, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Marie-France RENOU, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER (jusqu'à la DEL-2025-255), Mme Geneviève STALL, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Laurent VIEU, M. Jean-Philippe VIGNER

ETAIENT EXCUSES : M. Jean-Charles PRONO, M. Lamine NAHAM, M. Benoit PILET, Mme Christine BLIN, M. Denis CHIMIER, Mme Célia DIDIER, Mme Sylviane DUARTE, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Jérémy GIRAULT, M. Bruno GOUA, Mme Agnès GUEMAS-GALLARD, M. Jean-Pierre HÉBÉ, Mme Lydie JACQUET, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane PABRITZ, M. Richard YVON

ETAIENT ABSENTS : Mme Edith CHOUTEAU, M. Augustin VANBREMEERSCH

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Jean-Charles PRONO a donné pouvoir à Mme Marie-France RENOU

Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD à partir de la DEL-2025-213

M. Lamine NAHAM a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Christine BLIN a donné pouvoir à M. William BOUCHER

Mme Christelle CAILLEUX a donné pouvoir à M. Jérôme FOYER à partir de la DEL-2025-247

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU

Mme Célia DIDIER a donné pouvoir à M. Benoît COCHET

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON à partir de la DEL-2025-247

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU

M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Agnès GUEMAS-GALLARD a donné pouvoir à M. Jean HALLIGON

M. Anthony GUIDAULT a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN à partir de la DEL-2025-226

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR à partir de la DEL-2025-268

Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à Mme Hélène BERNUGAT

M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à M. Benoît CHRISTIAN à partir de la DEL-2025-223

Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Florian RAPIN

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Patrick GANNON
Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à Mme Céline VERON à partir de la DEL-2025-256
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU

Mme Constance NEBBULA, conseiller communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 14 octobre 2025. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Le 17 mars dernier, le budget primitif a été approuvé par chapitre budgétaire. A la mi-juin, **le budget supplémentaire a repris les résultats de l'exercice 2024 et concrétisé les premiers ajustements budgétaires de l'année.**

La décision modificative n°2 qui vous est présentée est de faible ampleur sur les dépenses de fonctionnement (- 0,3 % tous budgets confondus).

Par ailleurs, cette étape budgétaire permet de présenter un montant d'emprunt d'équilibre qui diminue de - 7,5 M€ par rapport au montant de 35,8 M€. Ce niveau confirmera fin 2025 la réduction, pour la 2^{ème} année consécutive, de l'encours de dette entamée en 2024 (-14 M€) après la fin du financement des lignes B et C du tramway.

BUDGET PRINCIPAL

Hors virements de crédits équilibrés entre chapitres budgétaires, les nouvelles propositions de crédits proprement dites sont ajustées à la baisse et s'élèvent à **- 0,8 M€ en dépenses de fonctionnement et à + 0,4 M€ en dépenses d'investissement.**

Globalement l'équilibre des opérations se répartit ainsi :

Fonctionnement	Recettes	Dépenses	Solde
Nouvelles propositions	977 173	- 784 384	1 761 557
Inscriptions équilibrées	-	-	-
Opérations comptables	500 000	2 261 557	- 1 761 557
TOTAL	1 477 173	1 477 173	-

Investissement	Recettes	Dépenses	Solde
Nouvelles propositions	6 217 141	427 739	5 789 402
Inscriptions équilibrées	800 000	800 000	-
Opérations comptables	2 261 557	500 000	1 761 557
Emprunt d'équilibre	- 7 550 959	-	7 550 959
TOTAL	1 727 739	1 727 739	-

1) Les nouvelles inscriptions de crédits en dépenses et recettes de fonctionnement

Les - 0,8 M€ de nouvelles propositions en dépenses de fonctionnement se justifient principalement par un ajustement du niveau de participation au budget annexe Transport (environ -1 M€) et un renforcement des crédits (+0,4 M€) sur divers projets (habitat et systèmes d'information notamment).

Concernant les + 1M€ de nouvelles propositions en recettes de fonctionnement, il s'agit pour l'essentiel d'ajustements suite à la réception des notifications des montants définitifs sur un certain nombre de dispositifs (notamment : rôles supplémentaires de cotisation foncière des entreprises (CFE) notifiés par les services fiscaux, aides financières via des dispositifs de certificat d'économie d'énergie).

2) Les nouvelles inscriptions de crédits en dépenses et en recettes d'investissement

Les dépenses d'investissement varient de + 0,4 M€ et reflètent l'ajustement de la réalité des crédits à l'avancée de différents chantiers, avec notamment un abondement supplémentaire des crédits pour l'aménagement de pistes cyclables (notamment : Beaucouzé, Verrières-en-Anjou, Trélazé, La Bohalle).

Hors emprunts, les recettes d'investissement s'élèvent à + 6,2 M€ avec un niveau de prévisions du FCTVA ajusté à + 2,5 M€, des cessions immobilières à + 2,1 M€ et des subventions qui s'ajustent au rythme de réalisation des projets.

3) Les inscriptions équilibrées et les opérations comptables en investissement

Les **inscriptions équilibrées** en dépenses et en recettes représentent environ 0,8 M€. Ces inscriptions comptables concernent principalement des crédits dédiés aux opérations de gestion des aides à la pierre.

Au global, cette décision modificative permet de réduire de - 7,5 M€ le montant de l'emprunt d'équilibre du budget principal.

LES AUTRES BUDGETS

Pour le **BUDGET TRANSPORT**, une réfaction de la contribution financière d'ALM à la DSP transport est prévue à plus de 1 M€. Ce montant traduit des économies d'échelle réalisées par notre délégataire grâce à des commandes groupées au niveau national (notamment en matière d'électricité, de pièces détachées).

Cet élément permet de réduire la contribution du budget principal. Le montant de la participation peut ainsi être ramené à 12,5 M€.

Pour le **BUDGET DECHETS**, les inscriptions permettent notamment d'augmenter le niveau des crédits de fonctionnement sur la maintenance des bennes à ordure ménagère. Ce budget annexe est désormais totalement désendetté. Le fiasco de Biopôle au coût de 60 M€ pour la collectivité a été entièrement soldé.

Pour les BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT :

Dans un contexte de forte dégradation de la parité USD/CHF, les prévisions de frais financiers sur les emprunts structurés (contractés en 2009) sur ces deux budgets sont réhaussés de plus de 0,75 M€.

Les AUTRES BUDGETS ne portent aucune inscription significative de crédits.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu le budget primitif,

Considérant l'avis de la commission des finances du 06 octobre 2025

DELIBERE

Approuve la décision modificative n° 2 de l'exercice 2025 par chapitre budgétaire pour le budget principal et l'ensemble des budgets annexes selon la maquette budgétaire présentée en annexe.

Approuve l'établissement, sur le budget Déchets d'une provision semi-budgétaire de 50 000 € pour risques et charges « assurance des bâtiments industriels » (prime d'assurance annuelle estimée pour Biopôle suite à déclaration d'infructuosité de ce lot lors de la dernière consultation « assurances »).

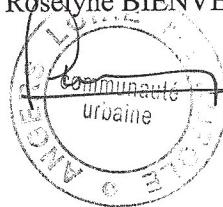
Approuve l'établissement, sur le budget Assainissement d'une provision semi-budgétaire de 100 000 € pour risques et charges « assurance des bâtiments industriels » (prime d'assurance annuelle estimée pour la station d'épuration des eaux usées de la Baumette suite à déclaration d'infructuosité de ce lot lors de la dernière consultation). Cette provision concerne les années 2023 et 2025.

Autorise le président ou son représentant à effectuer auprès du service des impôts des entreprises (SIE) compétent toute démarche administrative nécessaire à l'individualisation des secteurs de TVA des activités « stationnement » et « études et travaux eau pluviale ».

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : DEL-2025-269

Objet de l'acte : Exercice 2025 - Décision modificative n°2

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgétaires 2 - Délibérations budgétaires avec budgets primitifs, budgets supplémentaires ou comptes administratifs

Date de l'acte : 13 octobre 2025

Annexe : Maquette DM2 ALM - BA Aéroport

Maquette DM2 ALM - BA Déchets

Maquette DM2 ALM - BA Assainissement

Maquette DM2 ALM - BA Eau

Maquette DM2 ALM - BA Lotissement économique

Maquette DM2 ALM - BA Réseaux de chaleur

Maquette DM2 ALM - BA Transports

Maquette DM2 ALM - Budget Principal

Identifiant de télétransmission : 049-244900015-20251013-lmc1H49038H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H49038H1

Date de transmission en Préfecture : 17 octobre 2025

Date de réception en Préfecture : 17 octobre 2025